



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités territoriales  
Bureau des élections et des associations

DRCT/4 N° 2012 - 1857

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

-----

### ARRÊTÉ

fixant la liste des candidats au second tour de scrutin

10<sup>ème</sup> circonscription

----

Le Préfet du Val de Marne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.154 à L.163, R.28 et R.101 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

Vu le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012/1594 du 18 mai 2012 fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin ;

VU les résultats du premier tour de scrutin ;

VU la déclaration de candidature enregistrée en vue du second tour de scrutin ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- A été définitivement enregistrée, en application des articles L.154 et suivants du code électoral, la déclaration du candidat et de son remplaçant dont les noms figurent ci-après.

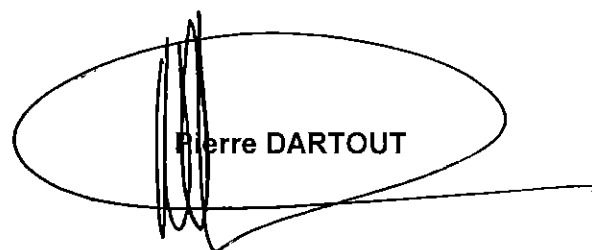
.../...

Le numéro de panneau d'affichage attribué pour la durée de la campagne électorale sur le fondement des articles L.51 et R.28 précède le nom du candidat :

Panneau n°	Candidats titulaires	Candidats remplaçants
8	M. LAURENT Jean-Luc	Mme BERNARD Sandrine

**Article 2.-** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes relevant de la circonscription ainsi qu'à la présidente de la commission de propagande et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 12 juin 2012

  
Pierre DARTOUT